

## L'actu du jour

### Le portable, d'accord, mais avec le permis !

Depuis septembre 2017, le collège Jean-de-Prades, à Castelsarrasin (dans le Tarn-et-Garonne), a instauré un "permis portable" pour ses élèves. *1jour1actu* s'est rendu sur place pour comprendre comment fonctionnait ce nouveau système, inspiré du permis de conduire.

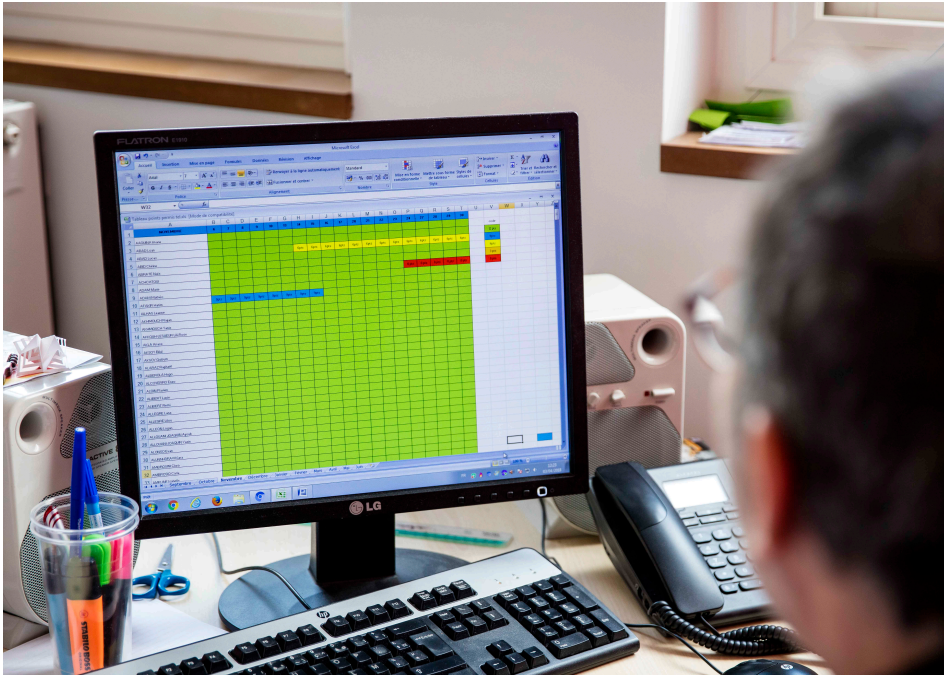


Au collège Jean-de-Prades, à Castelsarrasin, les élèves ont le droit d'utiliser leur portable mais uniquement dans la cour. Les élèves qui ne respectent pas cette règle peuvent perdre des points. Car dans ce collège, il existe un permis portable ! (© Vincent Gire/ Milan Presse.)

"Prenez vos téléphones, **éteignez-les** et rangez-les dans vos sacs." Voilà comment chaque cours débute. Fini **le coup d'œil discret** sur l'écran ! La classe est un espace sacré : pas question de se déconcentrer. Le portable, c'est seulement... **dans la cour !**

#### Pourquoi en parle-t-on ?

En mars 2018, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé que les téléphones portables seront interdits au collège à la rentrée prochaine. Chaque établissement décidera de la façon d'appliquer cette mesure.



Sur son ordinateur, le CPE du collège Jean-de-Prades regarde le nombre de points restant sur le "permis portable" de chaque élève. (© Vincent Gire/Milan presse.)

Bruno Soussirat, le CPE (conseiller principal d'éducation) du collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin, explique : "Pour conduire, il faut **un permis**, mais pas pour le portable... alors que son usage **peut être dangereux !**"

Les 6e de ce collège ont donc été formés puis ont "**passé le code**" : 30 questions sur le portable. Ensuite, comme pour le permis de conduire, le "permis portable" est doté de **12 points**. Une "petite" faute, comme envoyer/recevoir un sms en cours, coûte 3 points. Une **faute grave**, comme publier une photo et une insulte, en coûte 12. Le permis est alors suspendu.

### Seuls 8 élèves ont perdu tous leurs points

Sur 650 élèves, **20 à 25 élèves ont perdu 3 points** depuis septembre. Et seuls 8 élèves ont perdu tous leurs points. La durée de la suspension, au collège et à la maison, est négociée avec l'élève et **sa famille**. Coralie, 13 ans, a perdu tous ses points : "J'ai eu 3 semaines de retrait au collège, et 2 jours chez moi."

L'idéal, c'est plutôt quand **la sanction** est la même partout... Après cette suspension, la commission des litiges (des parents, des élèves et le CPE) **réattribue des points** à l'élève : 6 points d'emblée et 6 autres dans le mois suivant, s'il s'est bien tenu. Les élèves de **cette commission** – dont Manon, 13 ans – sont sévères : "L'élève doit réfléchir à ce qu'il a fait !"

### Un bilan très positif

Pour Coralie : "Sans portable en classe, j'écoute mieux." Aya, 15 ans, a perdu 3 points, **par distraction** : "Je n'en suis pas fière... C'est difficile de changer d'habitudes alors que je suis en 3e !" Nicolas, 11 ans, (qui avait perdu tous ses points) note : "J'ai été **privé de portable** une semaine chez moi et une semaine au collège... J'ai compris la leçon : maintenant, mon

*portable, je ne l'allume qu'entre midi et deux. Et c'est tout !* et Manon conclut : *“Comme on ne peut pas dispenser un ado d'être avec son portable, autant lui en apprendre **le mode d'emploi !**”*

**Anne Lamy**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)